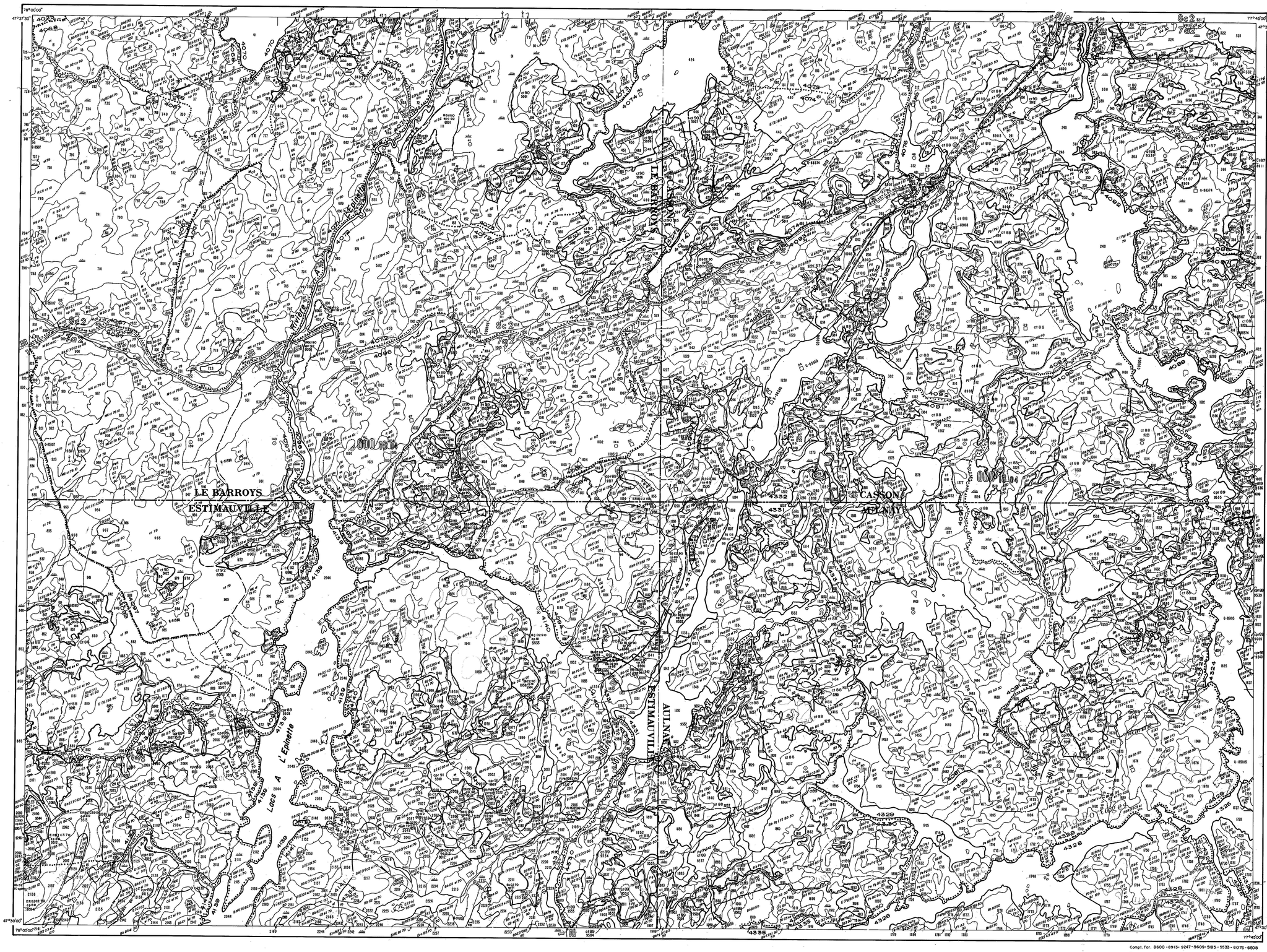

Compt. for. 8600-8913-9247-9609-5185-5533-6076-6508

A jour: avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOUF
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FOR
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe sur trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Bois mort sur pied (brûlé ou à plat)
Plantation à densité nulle
Plantation à densité faible
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation
Récolte sans les bâtres boisés (sécha ou libres)

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à thuya occidental
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette rouge)
— — (plantation d'épinette noire)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre) occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — avec épinette noire
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à épinette noire
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brun)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (R)	F1 (P)
— — — — avec pin blanc	F1 (B)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 (R)	F1 (PR)
— — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à feuilles blanches avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — avec épinette noire	BB (E)	BB (E)
— — — avec pin gris	BB (P)	BB (P)
— — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)
— — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)
— — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bouleau à feuilles jaunes avec sapin	BJ (S)	BJ (S)
Feuillu d'essences intolérantes avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin gris	F1 (P)	F1 (P)
— — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
Peuplier faux-tremble avec pin gris	PT (P)	PT (P)
— — — avec pin rouge	PT (PR)	PT (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	PT (E)	PT (E)
— — — avec résineux	PT (R)	PT (R)
Peuplier baumier avec pin gris	PB (P)	PB (P)
— — — avec épinette noire ou rouge	PB (E)	PB (E)
— — — avec résineux	PB (R)	PB (R)
Feuillu d'essences intolérantes avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Mélèze avec résineux	LC (R)	LC (R)
Mélange à feuillus indifférenciés	M (F)	M (R)
— sur station humide	M (FH)	M (RH)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
Bouleau à feuilles blanches et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
Peuplier faux-tremble
Peuplier rouge
Frênes
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
— à peuplier
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de chêne rouge
— de peuplier hybride
— de chêne d'ornement

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé sec
Désnudé et semi-désnudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Peuplement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bandes
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mixtes
⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Coupe totale
Cicatrices sèches
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	30-30 (cm)	30-30 (cm)
30 "	21-40 "	40-30 "	40-30 "
50 "	41-60 "	50-30 "	50-30 "
70 "	61-80 "	60-30 "	60-30 "
90 "	81-100 "	70-30 "	70-30 "
120 "	101 et plus	90-30 "	90-30 "
		70-70 "	70-70 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Plus de 2 dominances de haut: tolérantes, jusqu'à des tiges entre 0 et 90 cm; Pour 1 dominance de haut tolérante, jusqu'à des tiges entre 0 et 70 cm.

Vieilleuse inéquienne: Pour 2 dominances de haut tolérantes, jusqu'à des tiges entre 90 et 70 cm; Pour 1 dominance de haut tolérante, jusqu'à des tiges entre 70 et 50 cm.

Autres peuplements: jusqu'à des tiges ont plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (m²/ha)	2 (m²/ha)	3 (m²/ha)	4 (m²/ha)	5 (m²/ha)	6 (m²/ha)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	vacan
Modérée	31 à 60%	P
Forte	61 à 90 %	F
Abrupte	91 % et plus	A
Superficie inférieure au centre	5 %	S

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C2 (3) 50-H (C)
— S1 = stratification
— E1 = classe de pente
— C2 = classe de drainage
— (3) = perturbation
— 50 = classe de hauteur
— H = classe de densité
— (C) = sous-group. d'essences
— C = groupement d'essences

6 C5 c4 6 01
— 6 = classe d'âge
— C5 = classe d'origine
— c4 = priorité
— 6 = classe de hauteur
— C = classe de densité
— 01 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE POSAM, THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

8 83-2

Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

Unité de sondage 2*

000 18 04

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 30104*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 83900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4090*

Région écologique 6e2*

Municipalité régionale de comté 810 TÉMISCAMINGUE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985; Année de publication: 1986; Année de révision:

Divisions territoriales en date du 15/9/86
Déclinaison magnétique: 13° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-M-16 S.E.	31-M-13 S.O.	31-M-14 S.E.	31-M-14 S.O.
		31-M-11 N.E.	31-M-11 N.O.
31-M-9 S.E.	31-M-12 S.O.	31-M-11 S.E.	31-M-11 S.O.
		31-M-6 N.E.	31-M-6 N.O.
31-M-8 S.E.	31-M-5 S.O.	31-M-6 S.E.	31-M-6 S.O.

31 N/12 S. O.

40